



RAPPORT DU SERVICE PUBLIC

Année 2018

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

I - DONNÉES CONTRACTUELLES

Le service public de l'assainissement collectif est géré par la société Véolia Eau, dans le cadre d'un contrat d'affermage, signé le 1er juillet 1990, pour une durée de 30 ans.

Les communes faisant partie du périmètre de l'affermage sont : Bessais-le-Fromental, Charenton-du-Cher, Coust, Drevant, Marçais, Meillant, Orcenais, Orval, Saint-Amand-Montrond et Saint-Pierre-les-Etieux.

Dix (10) avenants ont complété le contrat. Le détail de ces avenants est listé dans le rapport du délégataire.

Il est à noter que ce contrat est géré dans le cadre d'un service certifié AFAQ-AFNOR Certification conforme à la norme ISO 9001-V2000 qui garantit la mise en œuvre d'un système de management orienté vers la satisfaction du client et l'amélioration continue.

Pour l'ensemble des communes concernées par l'assainissement collectif, le nombre estimé d'habitants desservis est de 16 194. Le nombre d'abonnés raccordés est de 6 997.

II - GESTION DU PATRIMOINE

1) Installations et ouvrages

Le Fermier est chargé de la gestion de 6 stations d'épuration et d'une lagune :

- | | |
|------------------------|---------------------------------------|
| • Saint-Amand-Montrond | station d'épuration de 20 000 éq-hab. |
| • Orval | station d'épuration de 2 300 éq-hab. |
| • Charenton-du-Cher | station d'épuration de 1 000 éq-hab. |
| • Meillant | station d'épuration de 750 éq-hab. |
| • Coust | station d'épuration de 450 éq-hab. |
| • Bessais-le-Fromental | station d'épuration de 200 éq-hab. |
| • Orcenais | lagune de 150 éq-hab. |

et de 37 postes de relèvement.

Le Fermier est également chargé de la gestion de fosses semi-collectives :

- 3 à Drevant : la salle polyvalente, le Champs des Chevaux et l'Ilot de la Godine
- 1 à Marçais : le Bourg

Des interventions de maintenance régulières sont effectuées par l'exploitant sur les installations et sur le réseau. En 2018, 5 970 mètres de réseau ont été curés de manière préventive.

2) Travaux et études

Au cours des réunions de travail avec le gestionnaire, les travaux réalisés sont évoqués et permettent d'appréhender les priorités à dégager parmi les opérations prévues au budget de la collectivité.

Toutes les opérations de maintenance sont répertoriées dans le rapport du délégataire.

Les équipements vétustes sont également renouvelés par le délégataire afin d'améliorer le fonctionnement et la sécurité des installations.

Chaque année, Veolia Eau présente un état des propositions de travaux à réaliser. Ces travaux sont listés dans le rapport du délégataire.

Cœur de France, en concertation avec le Fermier, arrête les priorités et détermine le programme des opérations à réaliser dans l'année. C'est ainsi qu'en 2018, ont été réalisés :

- Bruère-Allichamps et La Celle :
 - Maîtrise d'œuvre pour la construction d'un réseau d'eaux usées : modification de l'avant-projet.
- Charenton-du-Cher :
 - création d'un réseau d'eau industrielle sur la station d'épuration,
 - réparation de deux branchements rue Nationale,
- Meillant :
 - Maîtrise d'œuvre pour la reconstruction de la station d'épuration,
 - Relevé topographique du terrain accueillant la nouvelle station,
 - Inspection télévisée du réseau d'eaux usées de la route de Saint-Rhomble.
- Orval :
 - Inspection télévisée du réseau d'eau d'eaux usées de la route de Culan.
- Saint-Amand-Montrond :
 - Travaux sur le réseau d'eaux usées situé dans le lit de la Marmande,
 - Campagne 2018 de recherche de substances dangereuses dans l'eau (RSDE) sur la station d'épuration.

Pour 2019, sont d'ores et déjà lancés ou réalisés :

- le remplacement du portail et de la clôture de la station d'épuration de Charenton-du-Cher,
- l'agrandissement du système d'assainissement non collectif des bâtiments communaux de Marçais, en vue de la création d'une crèche,
- l'étude d'impact sur le milieu récepteur de la future station d'épuration de Meillant
- les évaluations environnementales relatives à l'actualisation des schémas directeurs d'assainissement des communes de Bouzais, Farges-Allichamps et Meillant,
- la mise en place d'une sonde de surverse en entrée de la station d'épuration d'Orval,
- l'extension du réseau d'eaux usées rue des Séjots à Saint-Amand-Montrond,
- la campagne de recherche de substances dangereuses de la station d'épuration de Saint-Amand-Montrond,
- l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement du contrat de concession du service d'assainissement collectif qui prend fin au 30 juin 2020.

Toutes ces opérations permettront d'améliorer le fonctionnement des installations et d'accroître la protection de l'environnement.

III - PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT

Des réunions de travail régulières sont organisées pour le suivi des dossiers et les améliorations à apporter.

C'est le cas notamment de la protection de l'environnement qui fait l'objet de pistes de travail.

Des contrôles de conformité seront effectués sur tous les réseaux d'eaux usées communautaires d'ici à la fin du contrat d'affermage.

Ces contrôles permettent d'identifier les apports d'eaux usées brutes au milieu naturel et une partie des apports d'eaux pluviales parasites dans les réseaux d'eaux usées collectifs.

C'est ainsi qu'en 2018, 358 contrôles de conformité ont été réalisés.

De même, la réalisation de bilans énergétiques permet de veiller aux consommations d'énergie et de produits chimiques.

Les contrôles de performance réalisés régulièrement montrent que les équipements et les ouvrages répondent aux prescriptions de la Police de l'eau.

Il convient également de souligner que le Fermier accepte de recevoir des groupes, par exemple scolaires, pour effectuer des visites commentées des stations d'épuration.

IV- DONNÉES FINANCIÈRES

Le prix du service évolue en fonction d'une formule de révision définie contractuellement ; l'augmentation est souvent proche du taux de l'inflation.

Le prix du service de l'assainissement au 1er janvier 2019, pour un volume consommé de 120 m³ d'eau, s'élève à 3,30 € TTC par m³.

Pour les personnes en difficultés financières, un travail de suivi personnalisé est effectué par le délégataire en liaison avec les services sociaux, afin de faciliter le paiement des factures.

La Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif -PFAC, a généré 22 050 € de recettes à la Collectivité.